

## Memento pour le contrôle du matériel et de l'équipement 2014

Lors des Championnats suisses 25/50/300m à Thoune-Guntelsey, le matériel et l'équipement feront, conformément aux Dispositions d'exécution N° 2.40.03 de la DC 10/50m, l'objet d'un contrôle. Ce contrôle est **obligatoire** pour tous les participants.

Le contrôle du matériel et de l'équipement a lieu au 1<sup>er</sup> étage. Tous les participants sont priés de présenter au contrôle leurs armes, gants ainsi que veste et pantalon de tir (y compris les sous-vêtements qu'ils porteront sous celle-ci pendant le tir) de même que les chaussures de tir. Le matériel sera contrôlé comme suit et marqué au moyen d'autocollants:

- Fusils: caractéristiques de l'arme et poids de la détente (fusil libre et carabine: pas de limite de poids de la détente; fusil standard 1'500g; mousqueton 1'300g; tous les fusils d'assaut 2'200g). Les fusils standards seront contrôlés conformément aux Règles ISSF, les armes d'ordonnance conformément aux Règles de la FST (RTSp) tout en tenant compte du catalogue des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS (Form 27.132; selon l'état au 1<sup>er</sup> janvier 2014).
- Gant de tir (épaisseur max. 12mm, pas de fermeture velcro)
- Veste de tir: caractéristiques et épaisseur (épaisseur des manches: simple 10mm, double épaisseur 20mm). Si une veste est trop étroite, il faut soit déplacer les boutons soit les enlever.
- Les sous-vêtements portés par les tireurs ne doivent pas dépasser 2,5mm en simple épaisseur ou 5 mm en double épaisseur, y compris la partie recouvrant le coude
- Pistolets: caractéristiques de l'arme et poids de la détente conformes aux Règles ISSF
- Chaussures: conformes aux Règles ISSF

Avant, pendant et aussi après le tir des contrôles peuvent avoir lieu sur le pas de tir (positions de tir).

### Contrôle du poids de la détente

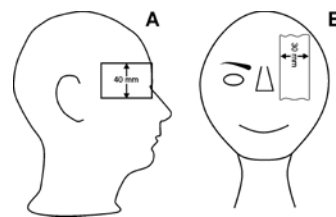
Fusils 300m: Toutes les armes 300m pour lesquelles un poids minimum de la détente est prescrit feront l'objet d'un contrôle subséquent à la fin du tir. Les tireurs sont priés – après avoir tiré leur dernier coup resp. leur dernière série – de procéder à un retrait des cartouches en bonne et due forme, après quoi le contrôle est immédiatement effectué. Le tireur doit être présent. Si la détente n'offre pas la résistance requise après le troisième essai, le tireur et son groupe seront disqualifiés.

Pistolet 25m: un participant par section (charriot) sera tiré au sort.

### Couvre-chef, cache-œil frontal et latéral, etc.

Pour les compétitions organisées conformément aux Règles ISSF:

- Couvre-chef selon ISSF 7.5.8.7: Une casquette ou une visière peut être portée, mais elle ne doit pas toucher ou reposer sur le dioptré lorsque l'athlète est en position de tir. La casquette ou visière ne peut pas aller au-delà de 80mm en avant du front de l'athlète et ne peut pas être portée de manière à remplacer ou servir de cache-œil latéral.
- Les cache-œil frontal et latéraux doivent correspondre à la Règle ISSF 6.7.8.4:  
Des cache-œil latéraux (d'un seul ou des deux côtés) fixés au cha-



peau, à la casquette, aux lunettes de tir ou à un bandeau et n'excédant pas 40mm de hauteur (A) sont autorisés. Vu du côté, ces caches ne doivent pas s'étendre en avant d'une ligne passant par le milieu du front. Le bord inférieur du cache latéral ne doit pas se trouver à plus de 20mm de la ligne médiane des yeux. Un cache limité à 30mm de largeur (B), est autorisé sur l'œil qui ne vise pas.

Pour les compétitions organisées conformément aux Règles de la FST (RTSp):

Les couvre-chefs, lunettes de tir, cache-œil frontal et latéral de toutes sortes sont autorisés lors des compétitions FST. Ces accessoires ne doivent toutefois pas gêner le participant pour entendre les directives qui lui sont adressées ni l'empêcher de respecter les prescriptions de sécurité ou de voir l'affichage des touchés

### *Code vestimentaire*

Le code vestimentaire de l'ISSF ne sera pas appliqué. Lors des compétitions en position couché (300m et 50m) le port de pantalons de tir et de gants de tir n'est pas autorisé. Nous vous recommandons de revêtir un pantalon de sport ou de loisir (p.ex. training) ainsi que des chaussures de sport ou de gymnastique ou de loisirs.

### *Vêtements revêtus lors du tir*

Lors des compétitions ISSF, les vestes de tir ainsi que les pantalons (sans renforts du fond du pantalon) et les chaussures de tir (semelle épousant le contour de la chaussure, sans dépassement vers l'avant ou vers l'arrière) doivent correspondre aux Règles ISSF 2013.

Lors des compétitions FST, les vestes de tir, pantalons de tir (avec renforts du fond du pantalon) et les chaussures (dont la semelle dépasse éventuellement vers l'avant ou vers l'arrière) conformes aux anciennes règles (valable jusqu'en 2012) sont autorisés.

### **Tir couché**

- Le fût de l'arme ne doit pas être en contact avec la veste derrière la main gauche (tireur droitier). Lors du tir avec le fass 57 ou 90 sur bipied, le magasin et la poignée pistolet ne doivent en aucun cas reposer sur quoi que ce soit.

### **Tir à genou**

#### *Compétitions ISSF:*

- Les participants qui ont adapté leur pantalon aux nouvelles Règles ISSF sont, depuis 2013, soumis aux nouvelles Règles ISSF (pas de renfort du fond du pantalon - entretoise séparée à placer sur le talon 200 x 200 x 10 mm autorisée, contours des semelles adaptés aux contours extérieurs des chaussures).

#### *Compétitions FST:*

- Les participants qui possèdent encore des pantalons de tir correspondant aux anciennes règles en vigueur jusqu'en 2012 (avec renfort du fond du pantalon) ainsi que des chaussures de tir conformes à ces anciennes normes (les extensions à l'avant ou au talon sont autorisées) peuvent tirer ainsi équipés. D'autre part, l'utilisation d'un coussin (dimensions maximales 200 x 200 x 50 mm) placé entre la cuisse et le bas de la jambe est autorisée.

**FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR**

Lucerne, le 5.08.2014

Heinz Küffer  
Chef Sport populaire

Walter Oesch  
Chef Technique

Ignaz Juon  
Préposé aux CS

N°	Discipline	Arme	Contrôle de l'arme	Vêtements	Couvre-chef, Cache-œil	Pantalon de tir	Chaussures de tir	Coussin p. tir à genou 20/20/5cm	Compétition
1	F-300m 3-positions (3x40/3x20)	Fusil/ Arme de sport	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	non	ISSF
2	F-300m 3-positions (3x20)	FSta	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	non	ISSF
3	F-300m couché	Fusil/ Arme de sport	ISSF	ISSF	ISSF	non	non	-	ISSF
4	F-300m 2-positions (2x30)	FSta	ISSF	SSV	SSV	SSV	SSV	oui	FST
5	F-300m 2-positions (2x30)	Fass 57/90, Mq	FST (Cat. SAT)	SSV	SSV	SSV	SSV	oui	FST
6	F-300m Tir vitesse	FSta	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	non	CISM
7	C-50m 3-positions (3x40/3x20)	Carab./ Arme de sport	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	non	ISSF
8	C-50m couché	Carab./ Arme de sport	ISSF	ISSF	ISSF	non	non	-	ISSF
9	P-50m	Pistolet 50m	ISSF	-	ISSF	-	ISSF	-	ISSF
10	P-50 PSPC Programme B	Pistolet sport PC	ISSF	-	ISSF	-	ISSF	-	FST
11	P-25m	Pistolet 25m	ISSF	-	ISSF	-	ISSF	-	ISSF
12	P-25m	TVO, PPC et PSt	ISSF	-	ISSF	-	ISSF	-	ISSF
13	P-25m Vitesse	Pistolet 25m	ISSF	-	ISSF	-	ISSF	-	CISM